

# Humeurs diverses... la caravane passe

Il n'est pas inutile, au moment où l'activité du syndicat est principalement dirigée sur les premières mises en œuvre du protocole en terme de carrière (classement des établissements, tableaux d'avancement et liste d'aptitude 2001) de revenir sur les réactions qu'il a suscitées.

Les désaccords de nos concurrents ne sont pas surprenants ; leur positionnement systématique pendant les négociations a été celui de l'écoute ou de réactions aux détails ; ils n'ont jamais été forces de propositions ou de contestations ; ils n'ont jamais été à l'origine de discussions nouvelles ni d'avancées. Ils n'ont jamais mis en action leurs syndiqués. Il est donc logique que, de façon plus ou moins poujadiste, ils tentent de récupérer des mécontentements diffus.

Un autre, qui se dit concurrent (89 voix en 1995 soit 0,8 %, 54 voix en 98 soit, 0,5 %), allié dans ses critiques attaques grossières et insultantes (rapprocher le protocole d'accord du premier empire ou de l'État français de 1940 est plus révélateur d'une ignorance grave que d'une dialectique savante) et positionnement que nos collègues apprécieront puisqu'il annonce que les promotions seront réservées aux personnels de direction qui "auront l'échine souple". Merci pour tous ceux qui, à compter de 2001, bénéficieront d'une promotion. C'est à eux que cette délicate formule est adressée.

Quant au principal syndicat d'enseignants, il a décidé de se tenir en flèche dans la lutte contre le protocole. S'il s'était borné à cela, il aurait pu rester dans son rôle. Il a dans cette période accentué les attaques, non contre le SNPDEN, mais contre les personnels de direction. Il craignait en 1988 que, par leur nouveau statut, ils ne deviennent des "contremaîtres" ; il évoque maintenant de façon courageusement anonyme "l'adjudant de compagnie", celui qui "a fui le métier". Il n'est pas de numéro de l'US ou des spécialistes, au détour d'une phrase ou dans un article en forme, ne fustigent les personnels de direction. Ainsi dans le dernier US magazine, on n'hésite pas, sous la plume d'un secrétaire national, à traiter les personnels de direction de "mufles".

C'est un vocabulaire et un ton inacceptables. Que ne dirait on pas si, dans "Direction", nous nous permettions la moindre mise en cause des professeurs ou des CPE. Nous ne le faisons pas parce que nous estimons que ce ne peut être une façon de faire avancer les choses. Question de déontologie et d'éthique !

La question de fond qui est posée, et à laquelle l'ensemble des forces syndicales devront répondre, est bien de savoir si l'on accepte de laisser aux personnels de direction la possibilité de jouer leur rôle, à l'intersection des systèmes déconcentré (représentant du Ministre donc de l'État dans les établissements) et décentralisé (exécutif du CA) ou si l'on souhaite les borner à n'être qu'un exécutif, qu'un "fédérateur" d'un établissement dans lequel les personnels, justement protégés par leur statut, n'auraient de compte à rendre qu'à une hiérarchie, forcément absente du terrain.

La question est posée de savoir si l'on peut, au nom du rôle pédagogique qu'on refuse concrètement aux personnels de direction, rejeter une ouverture du vivier de recrutement. Qui peut délivrer un brevet de pédagogie ? Le vivier est ouvert depuis toujours à des non enseignants. Il a été élargi en 1988. Cela n'a pas été contesté. Appartenir à un champ de syndicalisation confère-t-il un satisfecit de pédagogie ?

Pour l'heure, et c'est le plus important, le protocole d'accord, dans son esprit, correspond bien à l'attente des personnels, bien sûr, mais aussi, plus globalement de l'opinion publique. Nous avons voulu que la commission Blanchet travaille avec toutes les forces vives de l'Éducation Nationale. C'est ce qui a été fait et maintenant, l'opinion publique attend que nous ayons vraiment le temps et les moyens de diriger. Ce protocole ne résout pas tout, certes, mais il est une avancée en ce sens. **Alors continuons d'avancer... ensemble.**



**Jean Jacques ROMERO**

Éditorial

3

4

Agenda  
Décisions du BN

Actualités

Rencontres

6

12

Signature  
du protocole  
Le protocole  
dans la presse

Adhésion

Mouvement 2001 :  
Mutations

26

37

Conseil  
syndical  
national

Chronique juridique

Questions...  
Expression  
d'artiste

50

## Index des annonceurs

INCB	2, 11
OMT	7
XEROX	21
ORANGINA	59
ALISE	60

SNPDEN : 21 rue Béranger, 75003 Paris

Téléphone : 01 49 96 66 66 Fax : 01 49 96 66 69

Directeur de la Publication : Jean-Jacques Romero

Rédacteur en chef : Jean-Claude Guimard

Rédacteur en chef adjoint : Marcel Jacquemard

Secrétaire de rédaction : Joëlle Torres

Conception : CIE/Lawrence Bitterly, Paris, Johannes Müller

Réalisation : Johannes Müller

Publicité : Espace M • 04 92 38 15 55

Chef de Publicité : Fabrice Mauro

Impression : Imprimerie SIC, 5/7 rue Claude Chappe 77 400

Lagny – Tel : 01 64 12 17 17

Direction – ISSN 6-5 294

Commission paritaire de publications

et agence de presse

1 798 D 73 S du 11 mars 1993

Direction n° 84

Mis sous presse le 30 novembre 2000

Abonnements : 240,00 F/35 € (10 numéros)

Prix du numéro : 25,00 F / 8 €